

# MAIRIE DE MESLAY-LE-VIDAME

---

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2020

**Le quinze décembre deux mille vingt** à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Serge LE BALC'H, Maire sur la convocation qui leur a été adressée en date du 8 décembre 2020.

**Présents** : M. Florian BLANCHARD, Mme Adeline FLEURY, Mme Coralie GALLOT, Mme Pascaline IMBAULT-BAZEMONT, M. Frédéric LASNE, Mme Sylvia LAURENT, M. Serge LE BALC'H, M. Cédric LEVEILLARD, M. Francis PEANNE, M. Romain RIBAS, Mme Virginia RICHARD.

**Excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Christophe MIGNON a donné procuration à Monsieur Francis PEANNE.

Monsieur Romain CHARLET a donné procuration à Madame Adeline FLEURY.

Monsieur Jean-Christophe LINGET a donné procuration à Monsieur Serge LE BALC'H.

Le Maire, Serge LE BALC'H ouvre la séance. Le quorum est atteint.

Le Maire propose au conseil municipal d'élire Monsieur Romain RIBAS comme secrétaire de séance qui accepte ces fonctions.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de sa précédente réunion du jeudi 5 novembre 2020.**

**Le maire rend compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au titre de l'article L2122 du Code général des collectivités territoriales.**

**Objet : HUIS-CLOS DE LA SEANCE**

Le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour prononcer le huis-clos de la séance du conseil municipal au regard de la crise sanitaire actuelle et des recommandations gouvernementales visant à limiter la propagation du coronavirus COVID-19.

L'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

*« Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos. »*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité de tenir la séance du conseil municipal à huis-clos.

**Objet : RAPPORT D'ACTIVITES CHARTRES METROPOLE 2019**

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Président de l'établissement public de coopération intercommunal adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique. Ce rapport d'activités a pour objet de présenter aux maires et aux conseillers municipaux le bilan des actions menées en 2019 par l'agglomération de Chartres Métropole.

Le Conseil Municipal en prend acte.

**Objet : REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DE LA MAIRIE**

Suite à une panne informatique récente, il convient de remplacer l'ordinateur de la mairie.

Le maire présente deux devis pour procéder à ce remplacement :

- MB Informatique pour 2431,66 € HT / 2918,00 € TTC,
- PROMOSOFT informatique pour 1642,19 € HT / 1970,63 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le devis de la société PROMOSOFT informatique pour 1642,19 € HT / 1970,63 € TTC et décide de prendre une option supplémentaire double-écran, ce qui porte le devis à 1752,81€ HT et 2103,37 € TTC.

**Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS 2021 POUR LE REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR MAIRIE**

Suite au choix du Conseil municipal de remplacer l'ordinateur de la mairie et de faire appel à la société Promosoft pour un montant de 1752,81€ HT et 2103,37 € TTC, M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter de subvention auprès de Chartres métropole au titre du Fonds de concours 2021.

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de solliciter une subvention auprès de Chartres métropole au titre du Fonds de concours 2021 pour le remplacement de l'ordinateur de la mairie.

**Objet : ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Suite à la demande de Monsieur le Trésorier de Chartres métropole, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer de l'admission en non-valeurs des produits irrécouvrables des factures d'eau suivantes :

- Exercice 2016 : 7,00 €
- Exercice 2017 : 8,02 €

Une fois prononcé l'admission en non-valeurs donne lieu à un mandat émis au compte 6541. Les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet lors du vote du Budget Primitif 2021 de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ACCEPTE l'admission en non-valeurs de ces factures d'eau pour la somme de 15,02 euros et autorise Monsieur le Maire à effectuer un mandat au compte comptable 6541 sur le budget communal.

**Objet : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020058 POUR OUVERTURE DE CREDITS**

La trésorerie de Chartres métropole a remarqué que la sortie du bien Motopompe en 2019 n'avait pas été amortie, pour 746.31€.

Le Conseil Municipal du 5 novembre 2020, par délibération 2020058, a accepté la décision modificative du budget communal 2020 ci-dessous pour amortissement de la sortie du bien Motopompe :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
--	-----------------------	-----------------------

<b>Dépenses</b>	Compte 6811 : 149.27€	-
<b>Recettes</b>	-	Compte 21561 : 149.27€

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'ANNULER la décision modificative adoptée le 5 novembre 2020.

**Objet : CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

Il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt dans l'existence de l'individu. Cet apprentissage intervient en complément de l'éducation familiale, dans de nombreux temps où l'enfant est en collectivité (école, centre de loisirs, association).

Pour compléter cette offre éducative, il convient de mettre en place la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes pour le premier trimestre de l'année 2021.

Celui-ci aura pour objectif de favoriser la participation citoyenne dès le plus jeune âge et l'apprentissage de la démocratie.

D'un point de vue juridique, aucune loi ne vient réglementer la création d'un Conseil Municipal des Jeunes. Sa création relève de plein droit de l'autorité municipale.

Chaque collectivité qui souhaite se doter d'un Conseil Municipal des Jeunes en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement, dans le respect des valeurs de la République et des principes fondamentaux de non-discrimination et de laïcité.

Monsieur le Maire Serge LE BALC'H propose au Conseil Municipal d'approuver la création d'un Conseil Municipal des Jeunes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité APPROUVE la création d'un Conseil Municipal des Jeunes et l'étude d'un règlement intérieur à venir.

**Objet : POSE D'UN CHAUFFE-EAU A L'ECOLE**

Pour que les enfants de l'école aient accès à l'eau chaude, il est proposé au Conseil municipal de faire poser un chauffe-eau dans le couloir.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le devis de la société SAS CHAUFFAGE 28 pour un montant de 1244,40€ HT et 1493,28€ TTC.

**Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR LA POSE D'UN CHAUFFE-EAU A L'ECOLE**

Suite à la décision du conseil municipal de faire appel à la société SAS CHAUFFAGE 28 pour la pose d'un chauffe-eau dans le couloir de l'école, M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de Chartres métropole au titre du fonds de concours 2021.

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de solliciter une subvention auprès de Chartres métropole au titre du Fonds de concours 2021, pour la pose d'un chauffe-eau d'un montant de 1244,40€ HT et 1493,28€ TTC.

**Objet : REPARATION DU TOIT DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS**

Il est proposé au Conseil municipal de faire réparer le toit de l'arsenal/salle des associations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le devis de la SAS Entreprise LANDRY pour un montant de 365,85€ HT et 439,02€ TTC.

**Objet : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR REPARATION DU TOIT DE LA SALLE DES ASSOCIATIONS**

Suite à la décision du conseil municipal de faire appel à la SAS Entreprise LANDRY pour faire réparer le toit de l'arsenal/salle des associations, M. le Maire informe qu'il est possible de solliciter une subvention auprès de Chartres métropole au titre du fonds de concours 2021.

A l'unanimité, le Conseil municipal DECIDE de solliciter une subvention auprès de Chartres métropole au titre du Fonds de concours 2021, pour la réparation du toit de la salle des associations, d'un montant de 365,85€ HT et 439,02€ TTC.

**Objet : MISE A JOUR DES STATUTS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

La bibliothèque municipale « Les Mots-Meslay » de Meslay-le-Vidame est gérée par des bénévoles, en partenariat avec Conseil départemental (BDEL).

Le fonds de la bibliothèque municipale est enrichi annuellement grâce à la somme imputée au compte 6065 du budget communal, et la BDEL fournit une collection de livres documentaires et de fictions pour adultes ou jeune public tout au long de l'année.

Afin de clarifier le statut des bénévoles qui ont en charge la gestion et l'animation de la bibliothèque municipale, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place des conventions de bénévolat.

Cette convention établie entre la commune et les bénévoles précisera leurs missions et la gestion de leurs risques professionnels.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se déclare favorable à la mise en place des conventions.

**Objet : REVISION DU PERIMETRE DES COMMISSIONS**

La commission « jeunesse, culture, sports, fêtes et cérémonie » est composé de 14 membres : M. Florian BLANCHARD, M. Romain CHARLET, Mme Adeline FLEURY, Mme Coralie GALLOT, Mme Pascaline IMBAULT-BAZEMONT, M. Frédéric LASNE, Mme Sylvia LAURENT, M. Serge LE BALC'H, M. Cédric LEVEILLARD, M. Jean-Christophe LINGET, M. Christophe MIGNON, M. Francis PEANNE, M. Romain RIBAS, Mme Virginia RICHARD.

[Composition sous réserve de désistement d'ici la prochaine séance du conseil municipal]

Il est décidé de fusionner en une seule commission « espaces verts, agriculture, Urbanisme, Réseaux, voirie, bâtiments et travaux » est composé de 11 membres :

M. Florian BLANCHARD, M. Romain CHARLET, Mme Adeline FLEURY, Mme Coralie GALLOT, M. Frédéric LASNE, Mme Sylvia LAURENT, M. Serge LE BALC'H, M. Cédric LEVEILLARD, M. Jean-Christophe LINGET, M. Christophe MIGNON, M. Francis PEANNE.

[Composition sous réserve de désistement d'ici la prochaine séance du conseil municipal]

Monsieur Florian BLANCHARD remplace Monsieur Cédric LEVEILLARD à la commission communication.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Attribution de dotation de solidarité communautaire et fonds de concours pour 2021 en hausse, et création possible d'une taxe additionnelle de 7,5% en 2021.

Sur ce dernier point, le Maire explique la nécessité d'accompagner les investissements et le dynamisme de Chartres métropole. Cela est nécessaire pour favoriser l'attraction de la zone chartraine avec une offre de service adaptée.

Néanmoins, il apparaît une augmentation importante pour les ménages (7,50% sur la taxe foncière) malgré la suppression progressive de la taxe d'habitation et ce jusqu'en 2023.

Une augmentation sur deux ans (soit 3,75% par an) aurait pu être un bon compromis.

- M. BILLAS : présentation aux administrés du projet éolien le 22 décembre 2020.

- Candélabres rue des Erables : rencontre avec Chartres métropole pour la pose prévue de candélabres dans le lotissement des Erables, et demande de complément d'éclairage pour certaines rues en déficit d'éclairage sur la commune.

- Projet d'antenne par GRDF : un complément d'information a été apporté lors d'une réunion en mairie le mercredi 9 décembre : les ondes émises par l'antenne seraient des ondes radios, 5 minutes par jour le matin pour le relevé de la consommation de gaz. Le Conseil municipal confirme son avis favorable à 14 voix pour ce projet.

- Mme GALLOT annonce l'inscription de la commune au dispositif du Conseil départemental Arts en scène.

- Le défibrillateur a été installée devant la mairie, rue Jules Ferry.

- La construction du site internet est en cours.

- Une réflexion est en cours pour l'achat d'un panneau Pocket ou d'une application téléphonique.

- Les conseillers municipaux disponibles pourront se réunir lundi 21 décembre à 8h30 pour procéder au broyage des arbres près de l'école et devant l'église.

## **CALENDRIER**

- Distribution du colis des Aînés par le CCAS le samedi 19 décembre 2020 à partir de 9h30.

- Présentation aux administrés du projet éolien de Meslay-le-Vidame / Le Gault Saint Denis en mairie de Meslay-le-Vidame le mardi 22 décembre 2020 de 15 heures à 19 heures.

- Fermeture pour congés de la mairie et de l'agence postale du 25 décembre au 4 janvier 2021.

- Prochaine séance du Conseil municipal le jeudi 21 janvier 2021 à 19 heures 15.

- Vœux du maire à la population, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire, le vendredi 29 janvier 2021.

- Prochaine publication de la Gazette Municipale le samedi 30 janvier 2021.

**Fin de la séance** : le mardi 15 décembre 2020 à 22 heures 55

**CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020**

**SIGNATURES**

Le Maire, Serge LE BALC'H

Frédéric LASNE

Adeline FLEURY

Francis PEANNE

Sylvia LAURENT

Romain CHARLET  
Excusé

Jean-Christophe LINGET  
Excusé

Cédric LEVEILLARD

Pascaline IMBAULT-  
BAZEMONT

Coralie GALLOT

Florian BLANCHARD

Christophe MIGNON  
Excusé

Virginia RICHARD

Romain RIBAS